

# Historique d'agrément de la SCR

par Christopher Penney, M.D., FRCPC

En 2010, le conseil de la SCR a remarqué que de moins en moins de départements universitaires de développement professionnel continu (DPC) étaient disposés à accorder un agrément du Collège royal à nos événements éducatifs, notamment l'Assemblée scientifique annuelle (ASA) de la SCR. Par ailleurs, la majorité des associations canadiennes de spécialistes étaient elles-mêmes des prestataires de DPC agréés reconnus par le Collège royal, aptes à accorder l'agrément pour leurs propres événements éducatifs. Pourquoi la SCR ne pourrait-elle pas en faire autant?

Certains membres du conseil de la SCR avaient le sentiment que d'apposer la « marque » SCR sur les programmes d'éducation continue avait beaucoup de sens, puisque les membres de la SCR étaient les principaux développeurs et consommateurs de ces programmes. La SCR se devait également de représenter les préoccupations des rhumatologues en matière de DPC auprès des auteurs des procédures d'agrément du Collège royal.

Je vous renvoie au lien suivant pour la liste des prestataires agréés d'activités du Collège royal et tout ce qui s'y rattache : [www.royalcollege.ca/portal/page/portal/rc/members/cpd/cpd\\_accreditation/group\\_learning/cpd\\_accredited\\_providers](http://www.royalcollege.ca/portal/page/portal/rc/members/cpd/cpd_accreditation/group_learning/cpd_accredited_providers).

En novembre 2010, le comité exécutif du Conseil d'administration de la SCR a autorisé une dépense de 10 000 \$ et a mandaté Jack Corman et Ron Fehst, de la firme Institutional Review Board Services (IRBS), pour soumettre, au nom de la SCR, une demande de statut de prestataire de DPC agréé au Collège royal. Le Dr Carter Thorne et Christine Charnock, avec ma collaboration, ont mené cette initiative.

Le processus de demande s'est avéré beaucoup plus complexe, frustrant et laborieux que ce que nous avions anticipé. L'IRBS a consulté les dirigeants de plusieurs autres associations de spécialistes et a reçu d'elles une aide précieuse sur le plan de la documentation. Pour être en conformité avec les normes d'agrément du Collège royal, des changements ont dû et devront encore être faits sur le plan de la structure et de l'exploitation de la SCR.

Notre demande de statut de prestataire de DPC agréé a officiellement été soumise au printemps 2011. Le document de demande comptait des milliers de pages et a exigé des centaines d'heures de préparation. Nous avons obtenu

le statut de prestataire pour une période de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le Collège royal exigeait toutefois la mise en œuvre de multiples mesures pour remédier à certaines normes partiellement conformes et non conformes au cours de ces trois années. À titre de prestataire de DPC, le Collège royal impose des critères plus stricts à la SCR qu'à une autre association de médecins soumettant des programmes pour agrément.

Comme bien d'autres petites sociétés de spécialistes, la SCR a mandaté un gestionnaire de DPC chevronné pour veiller à l'agrément des événements de DPC et pour s'occuper de la paperasse considérable requise pour le maintien de notre statut de prestataire agréé. Merci à Domenica Utano, notre gestionnaire actuelle, pour son expertise! Au nom de la SCR, je tiens également à remercier les nombreux membres du comité de l'éducation qui ont participé aux révisions d'agrément au cours des trois dernières années.

La demande de statut de prestataire de DPC agréé de la SCR pour 2015 a été soumise vers la fin de 2014. Nous nous sommes portés volontaires pour tester les nouveaux règlements de 2015 en matière d'agrément et pour donner notre opinion sur d'éventuels moyens d'améliorer ces normes. Nous sommes maintenant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, prestataire agréé pour les cinq prochaines années. Évidemment, aucune demande n'est parfaite et, au cours des prochaines années, nous continuerons à collaborer avec le Collège royal pour résoudre nos problèmes de conformité partielle avec certaines normes.

Est-ce que tous ces efforts voués au maintien du statut de prestataire de DPC agréé du Collège royal en valent vraiment la peine pour la SCR? Je le crois. Qu'en pensez-vous? Vos rétroactions et commentaires, acheminés à [penney@ucalgary.ca](mailto:penney@ucalgary.ca), sont toujours les bienvenus.

*Christopher Penney, M.D., FRCPC  
Professeur clinicien agréé, Université de Calgary  
Rhumatologue,  
Richmond Road Diagnostic & Treatment Center  
Calgary, Alberta*

